



Cahier des charges des Ministères Adventistes des Possibilités

Manuel d'église, page 127 (édition 2022)

Responsable des Ministères Adventistes des possibilités –

Le comité est encouragé à nommer un responsable local des Ministères des possibilités. Bien qu'il soit préférable que le responsable ait une expérience concrète ou une formation dans le domaine de ce ministère, cela n'est pas obligatoire.

Il est préférable que le responsable de ce ministère soit choisi au sein des groupes qu'il représente. De même, il est essentiel que les projets soient définis par les groupes eux-mêmes, en collaboration avec les autres responsables, afin qu'ils puissent servir Dieu et l'Église comme indiqué dans la déclaration de mission de l'Église adventiste du septième jour.

Il est impératif que le responsable soit compatissant et agisse d'une manière qui encourage la prise de responsabilité et la participation.

Comité des Ministères des Possibilités –

Le comité d'Église est encouragé à nommer un comité des Ministères des Possibilités pour encourager les membres ayant des besoins spécifiques et apprendre à communiquer efficacement avec eux.

Ce comité est invité à organiser des programmes de témoignage, à préconiser des moyens de rendre les installations de l'Église plus accessibles, à aider à résoudre les problèmes de transport et à recommander des moyens de contribuer à la découverte de fonctions ou de ministères riches de sens et synonymes d'épanouissement.

Le comité est présidé par le(s) responsable(s) des Ministères des Possibilités. S'il n'en est pas le responsable, le pasteur doit être membre d'office.

Ressources – Pour obtenir des ressources des Ministères des Possibilités. Voir la note 20 p. 249 du *Manuel d'église* (édition 2022)

Site : [Home - Adventist Possibility Ministries](#)